



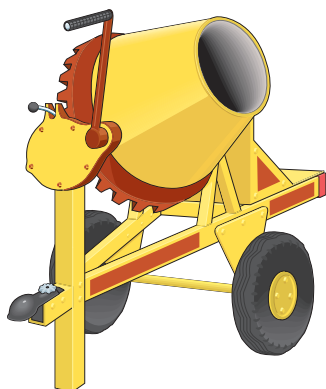
Louvigné de Bais



Bulletin municipal
Décembre 2011 - N° 57

Déclarations préalables accordées

- | | |
|--|---|
| ✓ Beaudouin Francis,
3 lot les Petits Champs :
isolation thermique | ✓ Miot Liliane,
1 rue Beau Soleil :
verrière |
| ✓ Sarl C2R Habitat,
50 rue M ^{me} de Sévigné :
division parcellaire | ✓ Lafosse William,
1 rue Anne de Bretagne :
modification ouvertures |
| ✓ Gorieux Pascal,
4 rue Anne de Bretagne :
portail | ✓ Courgeon Théodor,
6 rue de la Bouvrie :
vélux |
| ✓ Thomas Yvonne,
4 rue des Frères Amyot d'Inville :
cheminée | ✓ Louâpre Jérôme,
26 rue des frères Amyot d'Inville :
sortie de toit noire
et son chapeau de pluie |



Permis de construire accordés

- | | |
|---|--|
| ✓ Leroy B et Moreau M,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle | ✓ Groussard T et Barbot V,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle |
| ✓ Ysope Sébastien,
lotissement les Manoirs II :
modification façades | ✓ Bodin L et Mahon C,
28 rue des Saulniers :
maison individuelle |
| ✓ Hamon A et Chidenne C,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle | ✓ Jorand G et Gautier A,
lotissement les Bas Vallons :
maison individuelle |
| ✓ M. et M ^{me} Dufourmantel Jean-Pierre,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle | ✓ Dayot S et Deval C,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle |
| ✓ M. et M ^{me} Legendre Sylvain,
lotissement le Pré Fontaine :
maison individuelle | ✓ Genouel Jean-Baptiste,
la lande des Nouaills :
transformation garage
en salle de jeux |
| ✓ Liger Yves, la Fellerie :
hangar agricole + auvent | |

NAISSANCES :



- ✓ Belloir Axel,
3 rue M^{me} de Sévigné,
né le 09.06.11 à Vitré
- ✓ Eveno - - Jary Lison,
les Vallées,
née le 02.07.11 à Vitré
- ✓ Cado Ethan,
7 résidence des Jardins,
né le 03.08.11 à St Grégoire
- ✓ Quéhé Léa,
36 rue M^{me} de Sévigné,
née le 12.07.11 à Vitré
- ✓ Couvert Charlotte,
9 rue du Val,
née le 08.08.11 à Rennes
- ✓ Franco Estéban,
4 rue de la Touche,
né le 22.08.11 à Rennes
- ✓ Froger - - Lelouette Mauryn,
4 lotissement les Vallons,
née le 09.09.11 à Vitré
- ✓ Mathecade Lila,
l'Auberais,
née le 24.09.11 à Vitré
- ✓ Chevrel Ewenn,
21 rue Anne de Bretagne,
né le 19.10.11 à Vitré
- ✓ Villard Lycia,
16 rue des Douves,
née le 02.11.11 à Rennes
- ✓ Letort Annaëlle
11 b, rue de la Bouvrie
née le 23.11.11 à Vitré
- ✓ Jeuland Angèle,
21 rue des Fontaines,
née le 30.11.11 à St Grégoire.

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS



- ✓ M. Marchand Marcel le 18.06.11
- ✓ M^{me} Prod'homme Madeleine
le 21.06.11
- ✓ M. Cordé Jean le 10.08.11
- ✓ M. Péan Jean le 13.08.11
- ✓ M^{me} Louvel Marthe le 25.08.11
- ✓ M^{me} Lebreton Marie le 07.09.11
- ✓ M^{me} Guérin Maryline le 17.09.11
- ✓ M. Maigret Louis le 18.10.11
- ✓ M. Hardy Pierre le 06.11.11
- ✓ M^{me} Marias Agnès le 09.11.11

MARIAGES

- ✓ Geffroy Emmanuel & Gonet Corinne
le 09.07.11
- ✓ Hersant Ludovic et Charron Stéphanie
le 23.07.11
- ✓ Gurême Jimmy et Geslin Vanessa
le 10.09.11

EDITORIAL

Les quelques lignes de ce rendez-vous traditionnel sont pour moi l'occasion de vous rappeler les actions les plus significatives engagées par le conseil municipal de Louvigné de Bais au cours de l'année 2011.

Les principaux travaux de voirie ont été réalisés «rue Anne de Bretagne» dans un but d'apporter de plus en plus de sécurité lors de la fréquentation des deux écoles et également d'amélioration du cadre de vie des riverains.

En matière de réalisation d'équipements collectifs : la bibliothèque, l'école de dessin et les salles de musique ont été transférées dans l'ancienne «maison 35» devenue «Espace Culturel». Les opérations nous ont permis alors de libérer des surfaces pour l'école publique et par la même, créer une nouvelle classe et agrandir la salle de repos des petits. Une extension a également été réalisée pour la garderie.

Un espace jeux pour les jeunes, à côté de notre salle de sports, a été mis en service en cours de l'année.

Ces travaux sont le résultat des réflexions menées par les conseillers municipaux que je remercie vivement.

Pour l'année prochaine, nos études se portent particulièrement sur deux points :

- . la création d'une nouvelle salle polyvalente
- . la réfection et agrandissement de la station d'épuration

Au-delà de nos compétences communales, les travaux de la ligne «LGV Bretagne Pays de Loire» confiés au groupe «Eiffage» devraient débiter.

En ces temps troublés, notre équipe municipale soutenue efficacement par nos bénévoles reste à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous en vous apportant confort et réconfort. Les températures du mois de novembre, d'une douceur exceptionnelle, nous font presque oublier que Noël approche à grands pas !

Au nom du Conseil Municipal, je vous invite à profiter pleinement de ces fêtes de fin d'année et vous formule tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2012

*Meilleurs vœux
pour 2012*

Sommaire

P 2 de couv.	Autorisation d'urbanisme Etat civil
1	Editorial
2 à 7	Conseil municipal
8 et 9	Informations municipales Règlement cantine scolaire Calendrier des manifestations Lotissement «Les Manoirs II» Le covoiturage Dates à retenir Les chiens divaguant
10 à 14	Informations diverses Point Information Jeunesse Atout vrac Ecrivain public Déchetterie Puits à usage domestique Lutte contre les cambriolages Agriculture en fête Déclaration de rucher
14	Artisans, commerçants...
15 à 17	Vie sociale Anciens Combattants, Soldats de France CCAS Sapeurs pompiers Espace Jeux Capucine CSF
18 à 21	Vie scolaire Ecole publique Charles Perrault Ecole privée Saint Patern
22 à 26	Vie associative Le Cabaret du Cœur Inter Anim Danse louvignéenne Louvigné de Bais volley Dynamic gym Amicale de la pêche Football-club Théâtre «La Vigne au Loup» Fait main
27 et 28	Vie culturelle La bibliothèque



Conseils municipaux

Relevé des principales décisions des conseils municipaux
du 31.05.11, du 28.06.11, du 26.07.11, du 20.09.11 et du 15.11.11.

Subventions associations 2011

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal de juin 2011 ; il fallait lire : pêche : 400 € et non 800 €.

Travaux

Station d'épuration

La commune dispose actuellement d'une station d'épuration pouvant traiter les effluents de 1 500 équivalent/habitant et ce depuis 1992.

Etant donné l'augmentation de la population ces dernières années et les prévisions pour l'évolution de celle-ci, la commune a décidé de faire procéder à la construction

d'une nouvelle station d'épuration (2200 équivalent/habitant) et ainsi répondre aux nouvelles exigences réglementaires en terme de qualité de rejet.

Cette nouvelle unité de traitement des eaux usées sera située dans la même zone géographique que l'ancienne station. Le choix du constructeur est actuellement en cours.

Validation de l'avant projet.

Le cabinet BOURGEOIS, maître d'œuvre dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, a présenté l'avant projet. Le coût des travaux est estimé à 1 009 000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ledit projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les missions de SPS et de contrôle technique.

Modification du montant des travaux.

Après avoir étudié le dossier de la «loi sur l'eau», la Région veut que les normes de rejets soient renforcées. Ceci implique une augmentation de l'estimation du coût des travaux de 71 000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification et valide le nouveau montant, soit 1 080 000 €.



Espace culturel

Les travaux à l'espace culturel sont finis mais des modifications ont eu lieu au cours du réaménagement;

Liste des avenants des entreprises :

Entreprises	Lots	Montant initial HT en €	Avenant HT		Montant final H.T. en €
S.F.C.M	Serrurerie	28915.01		+ 7462.88	36377.89
HERVAGAUT	Faux plafond	9669.46	- 557.80		9111.66
HERVAGAUT	Cloison sèche	4598.54		+ 2258.11	6856.65
DESILLES	Couverture	12675.80		+ 690.90	13366.70
BONDIS	Menuiserie	39507.40		+ 4031.50	43538.90
PERRINEL	Plomberie	28092.91	- 374.34		27718.57
TROUFFLARD	Electricité	27992.90	- 1005.09		26987.81
LES 7 CANTONS	Maçonnerie	50285.88		+1826.87	52112.65
GENDRY-BEDIER	Carrelage	8701.00		+928.50	9629.50



Parking de l'espace culturel

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel, il convient de penser à son éclairage.

Pour cela la commune a demandé un devis à la SPIE. Le coût des travaux est estimé à 18 034,00€ H.T. Il a été approuvé par le Syndicat Départemental d'Electrification. Il convient de préciser que le Syndicat peut subventionner ces travaux à hauteur de 27,6%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de la SPIE.

Espace culturel (Maison 35)

Il était nécessaire de remettre en état un mur intérieur dans le bâtiment.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant pour un coût de 1 530,71€.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise «Chantier des 7 cantons».

Ecole et garderie

La société Dirick a été retenue pour la pose d'un portail et du grillage à l'école. Montant du devis : 1 914,29 € HT.

Contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Théard a déposé un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'école publique Charles Perrault et de la garderie. Le taux de rémunération est de 8,5% pour un coût de travaux estimé à 190 000,00€ H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte le dossier de maîtrise d'œuvre du Cabinet THEARD dont le coût de rémunération s'élève à 16 150,00€ H.T, et donne son accord pour lancer la consultation afin de réaliser les travaux.

Modification des cuves à fioul

Dans le cadre de l'agrandissement de l'école publique Charles Perrault et de la garderie, il est nécessaire d'implanter deux nouvelles cuves à fioul de 2 000 litres chacune. Ces travaux s'élèvent à 3 238,94€ H.T. L'ancienne cuve sera mise hors service.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce devis.

Travaux d'agrandissement.

La commission d'appel d'offres, s'étant réunie le 21 Mars, présente les propositions les mieux disantes :



N°	Lots Désignation	Entreprises	Montant
1	Terrassement	Marse construction	47 514,27 €
2	Ravalement, enduit	Blandin	2 519,84 €
3	Charpente, bardage bois	Tourneux	12 284,60 €
4	Couverture, étanchéité	Tourneux	25 592,93 €
5	Menuiseries int/ext	Bondis	29 233,70 €
6	Isolation, cloisons, plafonds	Brel	15 141,95 €
7	Electricité	Grimoux	4 059,67 €
8	Chauffage	Perrinel	1 240,00 €
9	Chape, carrelage	LBS	7 734,68 €
10	Peinture	Tiriaux	4 889,67 €
Total			150 211,31 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Quelques avenants ont été votés par le conseil

Entreprises	lots	montant initial ht en €	avenant ht		montant final h.t en €
MARSE	Gros œuvre	45 514.27	- 3 329.90	+ 107.09	42 291.46
L.B.S	Carrelage	7 734.68	- 400.00	+ 941.32	8 276.00
BLANDIN	Façades	2 519.84		+ 2 019.05	4 538.89
BONDIS	Menuiserie	29 233.70		+ 79.60	29 313.30
PERRINEL	Plomberie	1 240.00		+ 154.01	1 394.01
TOURNEUX	Puit de lumière couloir			+ 1 109.44	
TOURNEUX	Puit de lumière salle de repos			+ 3 259.29	

Mairie



Aménagement du bureau d'accueil de la mairie.

La porte d'entrée du bureau de l'accueil de la mairie d'une hauteur de 1,90 m n'étant pas aux normes, il est nécessaire de procéder à son agrandissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le changement de ladite porte.

Réfection de la salle des mariages.

Au cours de la réunion du 26 Avril dernier, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend la décision d'autoriser Monsieur le Maire et son adjoint délégué à signer les devis relatifs à la réfection de la salle des mariages.

Ceci pour gagner du temps : les travaux devant être réalisés rapidement, avant les premiers mariages de Juin 2011.

Entreprises	lots	montant ht en €
LE BRETON	peinture	11 109.70
GENDRY-BEDIER	Carrelage	4860.00
PERRINEL	électricité	6900.00
GEORDEAULT	Menuiserie	458.00
BRILLAND	Menuiserie	2459.50
LTM	Placard	666.13

Villa bleue

L'ADMR a installé ses bureaux au premier étage de la Villa Bleue (voir bulletin de juillet). Cet aménagement a nécessité de nouveaux branchements électriques qui ont été réalisés par la société Perrinel pour la somme de 4 810,28 € HT. L'ADMR participe à ces travaux pour une somme de 1 740 € HT.

Salle polyvalente

Afin de préparer le projet de la salle polyvalente, la commune va passer une convention avec le syndicat d'urbanisme qui nous conseillera et élaborera le dossier administratif. Huit demi-journées sont déjà programmées. 320 € la demi-journée.

Point à temps automatisé

Cette année, les points à temps automatisés (PATA) ont été confiés à l'entreprise Beaumont pour un montant de 9 625 € HT.

Personnel communal

Création d'un poste ATSEM

A la rentrée scolaire 2011, un nouveau poste a été créé à l'école Charles Perrault pour seconder les enseignants de maternelle. La décision a été prise de recruter une personne titulaire du grade d'ATSEM, ainsi l'école dispose de 2 personnes diplômées ATSEM sur les 3 classes de maternelle et une personne non diplômée mais présentant de nombreuses années d'expérience à ce poste.

Pour ce nouvel agent, M^{me} Sophie Gallardo, le temps de travail est de 28/35^e et se répartit entre le soutien à la garderie du matin, l'assistance à l'enseignant le matin et de 14h30 à 16h30 l'après-midi, le service cantine et entretien de la cantine en milieu de journée, puis le ménage du soir à l'école.



Création

d'un poste adjoint administratif

Un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet a été créé à la mairie à compter du 1^{er} septembre 2011 et attribué à M. Sébastien Parriaux.

Création d'un poste d'apprenti

Suite à la fin du contrat d'apprentissage de Jean-François Gilles, il a été décidé de recruter un nouvel apprenti pour les services techniques. Alexis Hérisset a été nommé à ce poste.

Modification temps de travail

Suite à l'agrandissement des bâtiments communaux, il a été nécessaire de revoir le temps de travail de M^{me} Mireille Gardan qui passe de 24/35^e à 26.5/35^e.

Achat de Terrain

Pour de futurs projets d'aménagement, la commune a acheté à Monsieur Joël Haigron la parcelle C 308 «Le Champ Baptiste» d'une surface de 68 a 15 ca pour un montant total de 21 000,00 €.

Achat

La Boucherie

Pour la réparation d'une porte frigorifique de la boucherie, le conseil municipal retient la proposition de

l'entreprise «Morineau» pour un montant de 600 € H.T.

Cantine

Pour la réalisation d'un bureau à la cantine, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise MORINEAU pour un montant de 2250 € H.T. Pour l'achat de quatre tables et de seize chaises, la proposition de la société «Hyper bureau» est retenue pour un montant de 2416 € H.T.

Suite au passage de la D.S.V des conseils du cabinet Léha, il a été décidé de fournir des vêtements de travail aux employées de la cantine (blouses, pantalons et vestes). La société «Elis» a été retenue pour un contrat d'une durée de quatre ans, fournitures et entretien compris. Le coût s'élève à 131,78 € H.T par mois.



Salle du Conseil, bureau et accueil de la Mairie

Afin de meubler la nouvelle salle du conseil, le bureau situé à l'étage et l'accueil, les propositions de la société «Ouest bureau» sont retenues pour des montants de 5143,20 € H.T, 1539,90 € H.T et 6018,32 € H.T.

Il est aussi nécessaire d'installer des placards dans la salle du conseil et à l'accueil. Les devis de la société LTM sont retenus pour des montants de 456,25 € H.T et 209,88 € H.T.

Nettoyage des locaux

Comme chaque année, des devis sont demandés pour le nettoyage des locaux de l'école et la cantine.

La proposition de la société ABER est validée par le conseil municipal pour un montant de 2046,63 € H.T.



Rideaux Mairie et Espace culturel

Pour l'achat de rideaux, la proposition de la société Pouteaux est retenue.

Le montant s'élève à 751,52 € H.T pour les rideaux de la mairie et 2115,71 € H.T pour les rideaux de l'espace culturel.

Abris bus

Le conseil municipal souhaite le remplacement de deux abris bus. Il accepte le devis de la société «Abri plus» d'un montant de 4448 € H.T et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Vitre Communauté.

Affichage extérieur

Afin d'augmenter la surface d'affichage extérieure de la mairie, il est nécessaire de prévoir une nouvelle vitrine qui sera placée à gauche de la porte d'entrée. Pour ce faire le fournisseur habituel a été contacté. Sa proposition d'un montant de 941,52 € H.T est validée par le conseil municipal.

Ecole publique Charles Perrault

La salle de sieste est désormais utilisable. Pour la rendre plus fonctionnelle il faut l'aménager de dix lits doubles supplémentaires. Le conseil municipal valide la

proposition de la « Camif » d'un montant de 4 460 € H.T + 142 € H.T pour les draps.

Garderie

Une cloison mobile est prévue pour la séparation des deux salles. La société «Pouteau» propose un modèle tissu accordéon pour un montant de 1883,22 € H.T, pose comprise. Le conseil municipal valide cette proposition.

Tarif cantine 2011/2012

Comme chaque année, la commune augmente le tarif de la cantine municipale afin de suivre en partie la hausse des denrées alimentaires.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Maternelle	1 et 2 enfants	3,15 €
	3 enfants et plus	2,45 €
	4 ^e enfant	1,55 €
Primaire	1 et 2 enfants	3,45 €
	3 enfants et plus	2,65 €

P.L.U

Etape PADD finalisée :

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable est le projet communal pour les 10 ans à venir. Ce dernier a été validé par le Conseil Municipal lors d'un débat le 28 juin 2011.

Au préalable, il avait été soumis au public lors d'une exposition en Mairie.

Etape règlement et zonage en cours

La commission d'urbanisme travaille actuellement sur la traduction du projet communal dans le zonage du PLU et la rédaction du règlement.

Il s'agit de définir la vocation des futurs secteurs de la commune et de prévoir pour chacun d'entre eux une réglementation appropriée.

Suite à la loi Engagement National pour l'Environnement, la commune a décidé de rendre son PLU compatible avec le Grenelle sans attendre l'échéance de 2016.



Divers

Location salle de musique

Une location annuelle est demandée aux professeurs de musique exerçant à l'Espace Culturel. Le calcul est basé sur le nombre d'heures de présence. Monsieur Goujon : 550 € et Monsieur Chopin : 250 €.

Désignation d'un nouveau délégué communautaire

Suite au courrier de démission de son mandat de délégué communautaire



de Madame Liger, Monsieur Yves Martin après délibération a été désigné comme délégué communautaire en remplacement de Madame Liger.

Subvention solidarité paysans

Le conseil accorde une subvention de 50 € au collège départemental au titre de la «solidarité paysans Bretagne».

Subvention «Ecole pour tous»

Le conseil accorde une subvention de 200 € à l'association «Ecole pour tous» pour leur projet d'alphabétisation des enfants au Burkina Faso.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/04/2011

Le conseil municipal approuve le procès verbal de la réunion du 26 avril 2011 en précisant néanmoins que désormais toute demande de subvention par une association ou une école pour un projet doit être présentée au conseil municipal **au moment du montage du dossier pour un éventuel**

accord. La subvention attribuée lors de l'accord du projet ne sera pas modifiée ultérieurement.

Budget transport scolaire : Ecole Charles Perrault

Un rappel devra être fait en début d'année pour préciser que le budget transport alloué par la commune ne devra en aucun cas être dépassé.

Participation séjour école publique

Une participation s'élevant à 546,25 € a été votée pour le séjour de la classe découverte de l'école Charles Perrault des 16 et 17 mai dernier.

. Coût : 4 370 € pour 46 élèves

. Participation communale : 12,5% de 4 370 €.

Schéma Départemental

Schéma départemental de coopération intercommunal.

La réforme des collectivités territoriales va amener un nouveau découpage des groupements de communes. La réflexion est actuellement faite sur le territoire de Vitré Communauté. Il appartient à chaque commune membre de donner son avis sur les regroupements proposés.

Différentes proposition sont été faites :

- 1 - Fusion au plus tard le 01/06/2013 avec effet au 01/01/2014 entre Vitré Communauté et la communauté de communes du Pays Guerchais en intégrant le rattachement à ce nouvel ensemble des communes de Rannée et de Bais de manière à régler la discontinuité territoriale.

2 - Rapprochement ou le renforcement des coopérations entre la communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées et le nouvel ensemble intercommunal Vitré Communauté et Pays Guerchais sera recherché pour une échéance postérieure à 2014.

3 - Statut quo

4 - Vers une grande communauté en prenant le temps de définir les avantages et les inconvénients, la gouvernance.

Le résultat du vote est le suivant :

- . 7 pour la solution 1
- . 3 pour la solution 3
- . 3 pour la solution 4

Le conseil valide le choix n°1 et souhaite au plus tard le 01/06/2013 avec effet au 01/01/2014 une fusion entre Vitré Communauté et

la communauté de communes du Pays Guerchais en intégrant à ce nouvel ensemble les communes de Bais et Rannée.

Taxe d'aménagement : vote du taux

A compter de janvier 2012, la taxe d'aménagement TA, remplacera la TLE (taxe locale d'équipement) actuellement en vigueur. Cette nouvelle taxe est due par les obtenteurs d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle a une base de calcul différente de la TLE, elle prend en compte les sous-sols, les places de parking privatives, les abris de jardin. Les communes devaient délibérer avant le 30 novembre pour en fixer le taux

entre 1% et 5%. A Louvigné de Bais, ceci a donc été fait au cours de la réunion du conseil municipal du 16 novembre. Il a été décidé de garder le même taux appliqué actuellement par la TLE : 2%

Conventions avec le SICTOM

Suite à la mise en place des nouveaux bacs de collecte de verres pour janvier, la commune a signé une nouvelle convention sur le fonctionnement. La convention pour la gestion des déchets ménagers de la cantine a été aussi renouvelée.



Info collectes des déchets ménagers et du tri sélectif

Rappel

Jour férié

Quand une semaine compte un jour férié, il n'y a pas de collecte ce jour-là. Elle est assurée le lendemain et tous les jours sont décalés d'une journée, samedi compris.

La semaine suivante, la collecte reprend aux jours habituels.

Changement des jours de collectes : A Louvigné de Bais, les collectes des ordures ménagères et des « sacs jaunes » du tri sélectif se feront le mercredi à la place du mardi à compter du 1^{er} janvier 2012.





Cantine scolaire «règlement»

Il est rappelé que la restauration municipale n'est pas un service municipal obligatoire. C'est une possibilité offerte aux familles mais en retour les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité.

La cantine municipale n'est pas une aire de jeu, le personnel ne peut accepter un comportement que vous, parents n'accepteriez pas à votre table. Le temps du midi sous l'autorité de la municipalité et encadré par du personnel communal s'articule en deux temps indissociables :

- . Le repas
- . La surveillance sur la cour.

Pour un meilleur respect du personnel et du matériel au sein de la cantine, nous sommes amenés à établir quelques règles de vie.

Ces dernières font l'objet d'un règlement que nous vous demandons de signer, vous et votre(s) enfant(s), vous engageant ainsi à le respecter.

Un règlement pour qui ?

Pour l'ensemble des élèves fréquentant la cantine municipale et étant présents dans l'école sur la pause du midi.

Pour les parents afin qu'ils soient informés des sanctions que la municipalité pourrait envisager en cas de débordement.

Pour le personnel communal afin qu'il se sente soutenu par la municipalité et qu'il ait des moyens pour agir sur les dysfonctionnements.

Pour la municipalité afin d'avoir des moyens d'agir sur les comportements inconvenants.

Les règles non négociables :

- . Les enfants et les adultes échangent entre eux sans crier pendant le moment du repas.
- . Les enfants ne chantent pas pendant le repas et les jeux sont interdits.
- . Aucun geste, aucune parole, vulgaire ou grossier (ère), ne sera accepté(e).
- . Aucune violence qu'elle soit verbale ou physique ne sera admise.

- . Aucune humiliation ne sera tolérée.
- . Dans la cour les enfants ne font pas de jeux violents et continuent à devoir le respect aux adultes qui les encadrent.
- . Nous nous permettons de vous rappeler que le temps du midi n'est pas une garderie, seul les enfants mangeant à la cantine doivent être présents sur la cour et sont sous la responsabilité du personnel encadrant.

Fonctionnement du service

Les repas de la cantine sont servis en deux services :

- . 1^{er} service (11h45/12h20) : les maternelles de l'école publique et de l'école privée
- . 2^e service (12h30/13h15) : les primaires de l'école publique et de l'école privée

Elément déterminant du bon fonctionnement du repas, les encadrants montrent une autorité et une aptitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.

Rôle du personnel communal :

Pour accomplir ce rôle, l'adulte veille à :

- . Vérifier que l'enfant ait une position correcte à table (attacher les serviettes aux enfants de maternelle)
- . Ce que chaque enfant mange son repas
- . Les aider à se servir, à couper la viande, peler les fruits (sur demande)
- . Les inciter à goûter à tous les plats (sans les forcer)
- . Maintenir le calme tout au long du repas
- . Informer les familles qu'un enfant ne mange pas ou refuse de manger.

Sous peine de se voir infliger des sanctions, les enfants doivent respecter :

- . Le personnel d'encadrement et de service et tenir compte de leurs remarques, (aucun geste grossier, aucune insulte envers le personnel, n'est tolérable).
- . leur camarade :

Ex : Ne pas crier, rester à sa place et demander l'autorisation de se déplacer, ne pas courir dans les couloirs, se ranger par deux sans crier

. La nourriture

Ex : Les enfants mangent de la façon la plus propre possible afin de faciliter le travail de nettoyage du personnel communal. Respecter la nourriture, ne pas jouer avec l'eau, les aliments....

Les locaux :

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir vivre propres à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale.

Les enfants doivent respecter le mobilier, les murs et le matériel. Dégradation et malpropreté ne sont pas admissibles. Tout matériel (verre, assiettes, couverts) cassé intentionnellement sera à la charge des parents.

Discipline

Tout manquement au respect des camarades ou des adultes (insultes, violence) impliquera une convocation immédiate en mairie.

Les comportements contraires aux règles de savoir vivre seront communiqués l'après-midi à la mairie afin que cette dernière puisse rédiger un courrier aux familles.

Les enfants ne respectant pas le présent règlement (notamment les règles de savoir vivre) se verront infliger des sanctions par la municipalité. Pour ce faire un suivi sera tenu à la cantine.

Au premier non respect au règlement la famille recevra un avertissement de la mairie.

Au deuxième la famille sera convoquée en mairie.

Au troisième l'enfant sera exclu une semaine.

Une exclusion définitive de la cantine municipale pourra être notifiée en cas de récidive ou grave manquement au savoir vivre.

En cas de différends avec le service de la cantine, les familles doivent contacter directement la Mairie.

La mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire exige que les personnes extérieures au service ne soient pas autorisées à rentrer dans la cantine.

Les enfants des familles qui n'auront pas signé ce règlement ne seront pas acceptés à la cantine.

Calendrier des manifestations

Janvier

- 06 Vœux du Maire :
salle polyvalente
- 13 Tournoi de foot vétérans :
salle des sports

Mars

- 03 Surprise-party - Envol :
salle polyvalente
- 9 et 10 Bourse aux vêtements
l'accueil de Loisirs :
salle polyvalente
- 17 Repas - Fait mains :
salle polyvalente
- 24 Repas A.P.E.L. :
salle polyvalente.
- 24 Repas C.C.A.S. :
salle polyvalente.
- 24 Accueil nouveaux arrivants
- 31 Porte ouverte Capucine :
salle Beau Soleil

Avril

- 22 Elections présidentielles
(1^{er} tour)

Mai

- 06 Elections présidentielles
(2^e tour)
- 08 Tournoi de foot jeunes :
terrain de sports
- 13 1^{ères} des Communions
- 20 Concours de palets :
salle des sports
- 24 Buffet campagnard
du club : salle club
- 25 et 26 Tournoi de volley :
salle des sports
- 27 Vide greniers des écoles :
place de la mairie
et rue Saint Patern

Juin

- 2 Spectacle du théâtre :
salle polyvalente
- 2 Loto du foot :
salle des sports
- 10 Elections législatives (1^{er} tour)
- 16 Tournois foot inter quartier
- 17 Elections législatives (2^e tour)
- 17 Kermesse de l'école privée
- 24 Kermesse de l'école
publique
- 30 Gala de danse :
salle polyvalente

Lotissement «Les manoirs II»

Rappel du cahier des charges et du règlement du lotissement concernant les haies

Article 20 du cahier des charges - plantations :

«Il appartient à chaque acquéreur concerné d'assurer la taille et l'entretien des haies arbustives mises en place sur son lot par la commune, ainsi que le remplacement des végétaux défilants par des végétaux de même essence et de belle venue».

Article 11.3 du règlement de lotissement : clôtures :

. En façade sur rue «les clôtures seront constituées soit par un muret en pierre de 1.60 m de hauteur soit par une haie arbustive de 1.60 m de hauteur maximale, plantée sur les lots à 0.50 m de la limite de propriété, lorsque ce type de clôture concerne une limite latérale (lots 11, 21, 22, 27 et 29) la hauteur de la haie pourra être portée à 1.80 m...

. En limite latérale et limites de fond de parcelles «les clôtures d'une hauteur comprise entre 0.80 m et 1.20 m seront constituées par un grillage plastifié vert qui pourra être doublé d'une haie arbustive de 1.80 m de hauteur maximale...

Dates à retenir

Accueil

des nouveaux arrivants :

Le 24 mars 2012. Cette année encore, les nouveaux Louvignéens et Louvignéennes seront accueillis par les élus lors d'un petit déjeuner pris en commun. Nous demandons à tous les nouveaux arrivants de bien vouloir se faire connaître le plus rapidement possible en mairie afin que nous puissions leur transmettre l'heure et le lieu de ce rendez-vous.

Vœux du Maire :

Le vendredi 6 janvier 2012
à partir de 19h à la salle polyvalente.



Les chiens divaguent toujours !!

De nombreuses plaintes sont déposées en mairie. «Nous ne pouvons pas nous promener tranquillement sur les sentiers. Nous sommes obligés de nous armer de bâton !!! Est-ce normal ?» Des enfants jouent, courent à l'espace détente. Que se passera-t-il lorsqu'ils se retrouveront face à un chien en liberté ??

Propriétaires de chiens, prenez vos responsabilités avant ... le drame.
Vous pouvez promener vos chiens, mais tenus en laisse.

Le covoiturage



Le covoiturage : une idée intéressante

Chaque jour, vous êtes nombreux à vous rendre vers Vitré, La Guerche de Bretagne, Châteaubourg, Rennes, ou... ?

Organiser un covoiturage ne serait-il pas une idée intéressante ! Peut-être le pratiquez-vous déjà ?

Si vous le pensez, vous pouvez donner votre nom en mairie et une réunion pourrait être organisée pour sa mise en place.

Des jeunes qui n'ont pas de moyen de locomotion, en apprentissage et qui doivent se rendre chaque jour chez leur patron, dans un centre, une école, peuvent aussi donner leur nom.

Points Information Jeunesse

Bourse initiative jeunes

Tu as entre 15 et 30 ans, tu habites dans la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté...

La Bourse Initiative Jeunes, c'est pour toi !

**La Bourse initiative Jeunes
est une aide financière destinée aux jeunes :**

- pour les projets à l'international (solidarité internationale, expérience professionnelle...) 18-30 ans
- pour les projets locaux (festival, projet qui marquent une ouverture vers les autres...)

Pour te renseigner, pour obtenir un dossier :
les Points Information Jeunesse de Vitré Communauté

La bonne adresse :

- Joëlle Massa et Stéphanie Gardan
Point Information Jeunesse Vitré Communauté - Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle
mail : pij-vitre@vitrecommunaute.org
- Fabienne Fogger et Stéphanie Gardan
Point Information Jeunesse Vitré Communauté :
21 rue du Général Leclerc - 35370 Argentré-du-Plessis
Tel : 02.99.96.54.01
mail : pij-argentre@vitrecommunaute.org
- Delphine Neveu
Point Information Jeunesse Vitré Communauté :
Maison pour Tous - 9 rue Pasteur - 35220 Chateaubourg
Tel : 02.99.00.91.15
mail : pij-chateaubourg@vitrecommunaute.org

Un numéro : 02.99.00.91.12

Consulter le Site Internet du pays de Vitré - Porte de Bretagne
http://www.paysdevitre.org/site/entreprendre/projets/prendreinit_aides.php3

A noter : Samedi 28 janvier 2012, de 10h00 à 17h00 :
Partir à l'étranger

**Le forum de la mobilité internationale pour les jeunes
à la salle de la Vannerie de La Guerche-de-Bretagne**

Etudes, loisirs, bénévolat international, travail, stages... toutes les bonnes idées pour un voyage à l'étranger. De nombreuses structures partenaires (bourses, accompagnements de projets...) seront présentes. Des jeunes ayant réalisé des projets à l'étranger viendront témoigner

Une action co-organisée par les 5 Points Information Jeunesse du territoire et le Pays de Vitré - Porte de Bretagne.



« ATOUT VAC »

Vitré Communauté
pour les 11/17 ans

**Vacances de Noël 2011,
du 19 au 22 décembre**

Vitré communauté propose :
un tournoi de foot, basket,
volley
du space-laser
du tir à l'arc
une sortie patinoire...

Programme détaillé, inscriptions
et paiement en ligne possible
début décembre sur :
www.vitrecommunaute.org

**Renseignements et
inscriptions : vitré
Communauté,
Sylvie Vasuta : 02.99.74.52.61**

**N'hésitez pas à en parler
autour de vous**

Ecrivain public

Au service des
particuliers pour
rédiger des courriers
administratifs et personnels
ou aider à la compréhension
de documents



**Marie-Agnès Desdoigts :
Centre Jacques Boyer
27 rue Notre Dame de Vitré
02.99.75.04.60**

Permanences :
le mardi de 14h à 17h00 et
du mercredi au vendredi
de 9h à 12h

Sur rendez-vous :
mardi de 9h à 12h
mercredi de 14h à 17h
vendredi de 14h à 17h

Déchetterie Rappel des horaires

Lundi	10h00 - 12h00
mercredi	9h00 - 12h00
Samedi *	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Fermeture à 17h30 de novembre à février.



Déclaration de puits à usage domestique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Que déclarer ?

Tout projet, toute intention ou toute réalisation d'ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique doit être déclaré.

Comment et où faire sa déclaration ?

Pour déclarer un ouvrage de prélèvement d'eau, puits ou forage à des fins d'usage domestique, il suffit de remplir un formulaire Cerfa 13837-01. Ce document permet de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Le formulaire peut être retiré auprès des mairies ou via le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques-.html>

Une fois rempli, ce formulaire est à déposer auprès de la mairie de la commune concernée, qui vous remettra un récépissé faisant foi de votre déclaration.

Quand déclarer ?

Pour les ouvrages conçus à partir du 1^{er} janvier 2009 :

La déclaration doit être réalisée en deux temps.

1^{ère} étape : Dépôt à la mairie du formulaire de déclaration de l'intention de réaliser un ouvrage, au moins un mois avant le début des travaux.

2^e étape : Actualisation de la déclaration initiale sur la base des travaux qui auront été réellement réalisés, dans un délai maximum d'un mois après la fin des travaux. Ce formulaire est à accompagner des résultats de l'analyse de la qualité de l'eau lorsque cette eau est destinée à la consommation humaine au sens de l'article R.1321-1 du code de la santé publique.

Cette déclaration en deux temps est due au fait que les caractéristiques du projet d'ouvrage sont souvent différentes des caractéristiques de l'ouvrage finalement réalisé.

Pour les ouvrages existants (conçus avant le 1^{er} janvier 2009) :

Une seule déclaration est nécessaire. Elle reprend les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe aujourd'hui. **Tous les ouvrages existants devront être déclarés.**

Le code de la santé publique établit que l'eau destinée à l'alimentation de plus d'une famille doit avoir fait l'objet d'une autorisation préfectorale préalable (article L. 1321-7).

Il prévoit en outre que, si cette eau est destinée à l'alimentation de plus de 50 personnes (ou si le débit journalier est supérieur à 10 m³) ou, quel que soit le débit, dans le cadre d'une activité commerciale (exemple : camping, hôtel ...), elle est soumise au contrôle sanitaire de la DDASS (article L. 1321-4 III).

Inscription sur la liste électorale



L'année 2012 sera une année électorale importante avec l'élection présidentielle prévue les 22 avril et 6 mai, ainsi que les législatives, les 10 et 17 juin. Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale au plus tard le 31 décembre 2011. Cette démarche concerne particulièrement les nouveaux arrivants, les louvignéens qui ont changé d'adresse sur la commune* ainsi que les jeunes qui auront 18 ans avant la veille du scrutin.

Où faut-il s'inscrire ?

En mairie de Louvigné de Bais, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le mercredi de 14h à 16h et le 2^e et 4^e samedis de chaque mois. La mairie sera ouverte le 31 décembre.

Quels documents faut-il fournir ?

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter personnellement en mairie, muni de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe) ou pour les jeunes, d'une déclaration certifiant que leur domicile est celui de leurs parents.

* l'avis de changement d'adresse et de réexpédition ne s'applique pas au courrier électoral qui est systématiquement retourné en mairie par la poste.

Lutte contre les cambriolages

Réponses aux principales questions que l'on se pose en matière de lutte contre les cambriolages.



Le temps est l'ennemi des cambrioleurs, efforcez-vous de les décourager en leur compliquant la tâche par des réflexes de bons sens !

Que faire en cas d'absence de courte durée ?

Même pour une courte absence, fermez à clé portes et portails. N'oubliez pas qu'une grande majorité des cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi, quand on est parti faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener le chien. Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence. Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre des opérations «tranquillité vacances», une attention particulière lors des patrouilles de surveillance générale sera alors assurée.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance, une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence.

· Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais les font tout simplement ouvrir. N'ouvrez pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Méfiez-vous des faux employés qui viendraient intervenir chez vous sans que vous soyez informé. Les organismes officiels envoient souvent un courrier pour prévenir des visites. N'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas. Certains délinquants «repèrent» les femmes seules. Si vous êtes dans cette situation, évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte (prénom féminin, Madame ou Mademoiselle).

Jamais de nom et d'adresse sur votre porte-clés. Et quand vous sortez, évitez de mettre vos clés à proximité de votre adresse. Si vous perdez vos clés, changez les serrures. En revanche, n'hésitez pas à faire des doubles pour vos proches plutôt que de laisser vos clés dans des cachettes classiques : sous le paillason, derrière le volet, dans le vase du jardin, dans la boîte aux lettres, etc...

Quels sont les moyens efficaces de protection ?

Si vous souhaitez installer un dispositif de protection sur votre habitation, la meilleure solution est de contacter votre assureur. Ces professionnels sauront vous conseiller pour choisir les matériels les plus performants.

Quelles sont les mesures d'anticipation à prendre ?

- Par mesure de sécurité, prenez des

photos de vos objets de valeur (hi-fi, meubles, tableaux etc...) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

· De même, notez bien en plusieurs endroits (chez vous, sur votre carnet d'adresses, dans votre voiture) les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèquiers ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux.

· Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter sous les piles de linge !).

Que faire si malgré toutes ces mesures vous êtes victime d'un cambriolage ?

Ne cherchez pas à ranger ni à déplacer certains objets. Il est primordial de laisser les lieux en l'état pour préserver les traces et indices qui sont indispensables aux opérations de police technique et scientifique qui aideront les forces de l'ordre à retrouver les cambrioleurs. Vous aurez quelques appels indispensables à réaliser et quelques actions à mener :

- Prévenez directement la gendarmerie en composant le 17.
- Essayez de dresser rapidement un inventaire exhaustif du préjudice subi. Faites opposition auprès de votre banque lorsque des chèques ou votre carte bancaire ont été volés.
- Contactez votre assureur. ■

Votre boîte aux lettres

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité chez vous : pensez à l'autocollant «Stop Pub» que le SMICTOM peut vous fournir sur simple demande ou disponible en mairie.

Agriculture en fête

« un dimanche à la ferme »



Le 25 septembre, la journée «rencontres à la ferme» chez Elodie et Jérôme Gobin s'est bien déroulée.

Les agriculteurs et agricultrices ont assuré un accueil chaleureux aux 800 visiteurs venus découvrir, redécouvrir ou mieux comprendre le fonctionnement d'une ferme laitière d'aujourd'hui.

Tout au long du parcours, les gens ont «navigué» entre les différents bâtiments, stands et jeux. Des animations champêtres, des stands de dégustation de produits laitiers et autres produits locaux ainsi que la vente de crêpes et de cidre concluaient la visite guidée.

Au travers de cette exploitation aux normes environnementales, l'ambition de la journée était de démontrer que l'agriculture concilie développement économique et démarche qualitative. Il nous semble indispensable de communiquer en toute transparence, sur notre profession souvent malmenée par les médias.

La bonne participation des bénévoles et la forte fréquentation des visiteurs ont fait de ce dimanche ensoleillé un moment de rencontres et d'échanges entre producteurs et consommateurs.

Pari tenu, la convivialité était au rendez-vous et les visiteurs petits et grands sont repartis avec le sourire.

Nous sommes fiers de la réussite de cette journée, agréablement surpris par l'intérêt suscité par cet événement.

A bientôt !

Déclaration de ruchers

Une démarche obligatoire

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire.

Explications détaillées :

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche.

L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs



Comment procéder ?

La déclaration des ruchers se fait, pour la première fois, sur un formulaire cerfa n° 13995*01 disponible auprès du groupement de défense sanitaire, puis par la suite préférentiellement par téléprocédure.

Un geste citoyen et responsable

Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne,

incarne à lui seul l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non déclaration. En effet, cette nouvelle espèce invasive à la piqure mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation.

Le sens civique impose aussi cette déclaration : trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

Vos contacts :

GDS Ille et vilaine :
rue Maurice Le Lannou
CS 74241 – 35042 Rennes cedex

Tel : 02.23.48.26.00

Fax : 02.23.48.26.01

secretariat.gds35@reseaugds.com

Artisans, Commerçants, professions libérales, agriculteurs...

EURL Pascal Jeuland

J.P MAÇONNERIE
NEUF ET RÉNOVATION

La Chardronnais
35680 Louvigné de Bais
06.12.22.97.26
pascal.jeuland@hotmail.fr

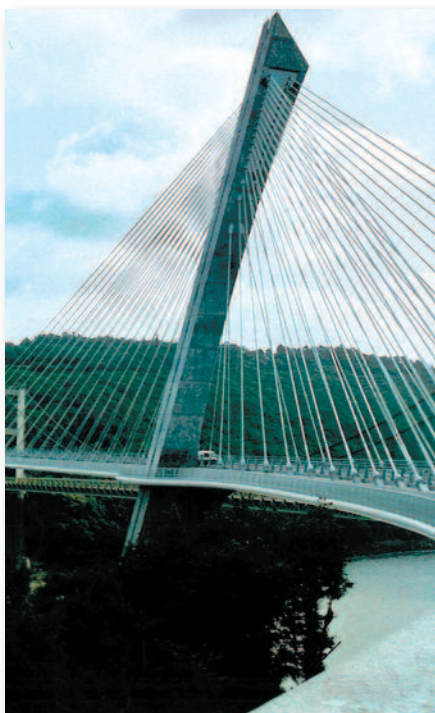


Anciens Combattants Soldats de France

Différentes activités et cérémonies avec les adhérents et sympathisants ont animé l'année 2011 :

- . Le voyage à Crozon avec la visite du nouveau pont de « Térénez » et après le déjeuner embarquement pour découvrir les grottes marines de Morgat
- . 160 personnes présentes pour le repas «Grillades» du 28 juillet dernier.

L'année 2012 s'annonce tout aussi chargée et nous commencerons par l'assemblée générale de l'association avec galettes des rois et paiement des cotisations pour les combattants et soldats de France ; l'arrivée de ces derniers nous permet de préparer l'avenir et le maintien du souvenir.



C.C.A.S

Cours de cuisine

Les cours de cuisine ont repris et sont proposés le jeudi et vendredi, la troisième semaine du mois : 24 et 25 novembre et 15 et 16 décembre. Il est toujours possible de s'inscrire en mairie, une semaine à l'avance.

Dates à retenir pour les Louvignéens et Louvignéennes de 70 ans et plus.

Samedi 14 janvier 2012
à la salle polyvalente :
après midi récréatif
composé d'un spectacle
comique avec
«Marie chif'mine»
et d'un goûter.

Samedi 24 mars 2012
au Restaurant
«Le Bretagne» :
repas annuel du C.C.A.S.

*Des invitations
personnelles
seront envoyées.*

Sapeurs Pompiers

Le dimanche 2 octobre, les pompiers de Louvigné de Bais ouvraient les portes de leur caserne.

C'est sous un superbe soleil et une température digne d'un mois de juillet que plusieurs centaines de personnes sont venues rencontrer leurs pompiers. Différentes manœuvres furent organisées tout le long de la journée (secours routier, incendie..) avec la participation des Centres de Secours de Vitré et de Châteaubourg.

Un concours de dessin dans les écoles a également eu lieu, n'ayant pas réussi à départager les nombreux dessins, les pompiers se sont rendus avant les vacances dans les écoles pour offrir un trophée aux classes ayant participé. Merci encore aux enfants, cela nous a fait énormément plaisir.

Cette journée était aussi pour nous l'opportunité de motiver de futures vocations chez nos visiteurs, le centre étant en permanence à la recherche de nouvelles recrues. Si vous êtes intéressé(e), venez vous renseigner au Centre de Secours ou bien auprès des pompiers de votre entourage.

Une formation secourisme aura également lieu au cours du premier semestre 2012, alors venez nombreux vous inscrire.



Espace jeux Capucine



L'espace jeux Capucine ouvre désormais ses portes les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00, en période scolaire.

Notre éducatrice, Chantal Chotard, fidèle au poste, intervient tous les quinze jours pour chacun des deux groupes. Celui du jeudi est complet actuellement mais il reste des places dans le groupe du lundi. La carte CSF est annuelle (de date à date) et familiale : 21,50€ à laquelle s'ajoute la cotisation Capucine de 11€.

Les Capucins et Capucines poursuivent leur voyage à travers les cultures du monde avec une rentrée en Asie : transvasement de riz dans

une piscine spécialement aménagée au cœur de l'espace-jeux, bacs, récipients, entonnoirs, kilos de riz, photophores multicolores, mobiles, ikebana ou art floral japonais, cloches en terre, peinture en ying et yang, prénoms traduits en idéogrammes chinois, histoires et musique... Que l'Asie regorge de richesses !

La période de l'Avent est tout aussi fascinante : petits ou grands se préparent le cœur en fête !

Et pour clore 2011, la magie de Noël opère et construit des ponts : enfants d'ici et d'ailleurs, de Capucine, de maternelles de Charles Perrault ou de Saint Patern se retrouvent tous en rond autour

d'un spectacle de Noël «surprises au coin du feu», joué par la compagnie «souffleuses de rêves». Une pratique collaborative comme on aimerait en voir souvent.

Nous pouvons déjà vous annoncer notre porte-ouverte qui aura lieu : le samedi matin 31 mars 2012.

Renseignements auprès de Roselyne Menay et Marina Rossard,
roselynemenay@gmail.com ou
myrossard@gmail.com,
 02.99.49.19.50
 ou 02.99.49.08.65.

C.S.F.

Ça bouge à l'accueil de loisirs !



Des travaux d'agrandissement ayant eu lieu cet été dans le local prêté par la municipalité pour héberger l'accueil de loisirs, le mois de juillet a donc démarré par un déménagement. Des cartons, des meubles et des jeux ont traversé la rue Anne de Bretagne pour aller du local de la garderie de l'école Charles Perrault vers l'école St Patern.

Les enfants et l'équipe d'animation se sont bien intégrés à ce nouvel environnement, encore un grand merci à l'école ST Patern d'avoir accueilli tout ce petit monde.

En juillet l'eau était omniprésente ... avec une visite de l'aquarium de Saint-Malo, une sortie à la piscine des Gayeulles, la fabrication d'un char à voile et d'un bateau, la décoration d'un récupérateur d'eau et le tout clôturé par le bouquet final : un superbe spectacle musical pour sensibiliser les parents sur le gaspillage de l'eau !

Il y a eu aussi le festival "Rock ici mômes" où les enfants ont dansé et chanté comme des petits fous malgré la pluie !

La dernière semaine de juillet, 15 enfants ont participé à un mini camp sur le thème du cirque à Châtillon-en-Vendelais encadré par le Big Bang Circus. Les copains restés à l'accueil de loisirs sont allés voir les graines d'artistes le dernier jour pour assister au spectacle : au programme trapèze et ateliers équilibre. Epoustouflant !

En août, place à la nature et ses animaux : dessins, quiz, balades et jeux en extérieur, sans oublier le grand nettoyage de la nature. Pour récompenser tous ces efforts : une sortie à "Woupi" et une belle journée ensoleillée au zoo de la Bourbansais avec un spectacle de rapaces mémorable ! Et à la fin août une belle surprise : la découverte du nouveau local de la garderie de l'école Charles Perrault. Plus grand et plus lumineux, il promet de passer encore plein de bons moments, merci à notre municipalité pour ce magnifique espace.

Au mois de septembre, c'est la rentrée des artistes : peintures et sculptures sur les souvenirs de vacances, fabrication d'arbre à

dessins pour stocker tout ça ! Et pour aérer leurs esprits créatifs rien de tel qu'un tournoi de foot et une sortie vélo.

En octobre, il est temps de décorer l'accueil de loisirs qui s'est bien agrandi et de lui trouver un nom ... Et pour les vacances de la Toussaint, les super héros sont de retour : fabrication de costumes, visite de la caserne des pompiers de Beauregard et présentation d'un super spectacle pour des supers parents. Sans oublier une petite fête d'Halloween pour finir en beauté !

Décidemment ça bouge à l'accueil de loisirs !

Un grand merci à Véronique Poirier et Fabienne Perron pour le temps qu'elles ont consacré à l'association durant ces dernières années. Bonne continuation les filles et merci pour tout ! Egalement un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la bourse aux vêtements organisée par la CSF de Louvigné de Bais le 19 novembre dernier.

Les membres du bureau : Catherine Bertolosso, Isabelle Bonneau, Katia Cantin, Lénéa Courdouzy, Jean-Yves Leblanc, Sophie Louâpre, Roselyne Menay, Marie-Noëlle Renault, Marina Rossard, Tiphaine Vannobel.

L'accueil de loisirs est proposé par l'association CSF (Confédération Syndicale des Familles) de Louvigné de Bais pour les enfants de 3 à 11 ans habilité par Jeunesse et Sports dans les locaux de la garderie de l'école Charles Perrault. L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires de 9h à 17h30 avec garderie dès 7h30 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés pour répondre aux objectifs définis par le projet pédagogique.

**Pour tout renseignement, contacter le président CSF de Louvigné de Bais :
M. Jean-Yves LEBLANC
jean-yves.leblanc3@wanadoo.fr**

Ecole publique Charles Perrault

Une rentrée sereine à l'école publique Charles Perrault dans des locaux agrandis et réaménagés.

L'équipe pédagogique reste stable :

En maternelle

TPS-PS : M^{me} Laëtitia Gendron
PS-MS : M^{me} Stéphanie Leroux
MS- GS : M^{me} Motte Béatrice
Les Atsem, Myriam Paillard, Nathalie Mallier et Sophie Gallardo, assistent les enseignantes dans les classes de maternelle.

En élémentaire

CP : M^{me} Magali Cardin
CE1-CE2 : M^{me} Sabine Paoletti
CE2-CM1 : M^{me} Cécile Leroy
CM1-CM2 : M^{me} Carole Dujardin
M^{me} Séverine Vallée (enseignante) et M^{me} Viviane Le Clech (enseignante du Réseau d'Aide) viennent compléter cette équipe



Pendant les vacances d'été, l'école s'est agrandie. Nous avons désormais une nouvelle salle de sieste, ainsi qu'une nouvelle salle de classe plus spacieuse pour les CE1-CE2. Nous avons pu aussi réaménager la bibliothèque de l'école dans une salle plus grande. La garderie s'est, elle aussi, agrandie.

A l'école, un service de garderie est proposé le matin et le soir. La garderie fonctionne de 7h30 à 8h35, le matin et de 16h30 à 19h, le soir.

Dans le cadre des programmes d'enseignement de l'école primaire, une initiation à l'Anglais est assurée pour les élèves à partir du CE1. Cet enseignement est réalisé par les enseignants de l'école habilités en Anglais.

Des élèves de l'école peuvent également bénéficier de séances d'aide personnalisée. Ce dispositif, assuré par les enseignants, permet de constituer des petits groupes d'élèves, en dehors des heures de classe, et de leur proposer différentes activités pour leur permettre de retravailler ou d'approfondir une notion, de s'organiser dans leur travail...

Des projets reconduits :

Le dispositif «Musique à l'école» est reconduit cette année avec un

nouveau projet sur le chant choral. Chaque classe, de la Grande Section au CM2, revisite des chansons connues du 20^e siècle. Brigitte Sérandour, intervenante Musicale du Conservatoire de Vitré, vient chaque semaine dans ces classes pour diriger et accompagner les chœurs d'enfants.



Comme tous les ans, une découverte de la natation est proposée aux élèves de la Grande Section au CE1-CE2. Tous les jeudis après midi, les élèves se rendent à la piscine de Vitré, encadrés par les enseignants, les maîtres nageurs et

des parents agréés. Ils se familiarisent avec l'eau, apprennent à entrer dans l'eau et à se déplacer avec ou sans matériel...

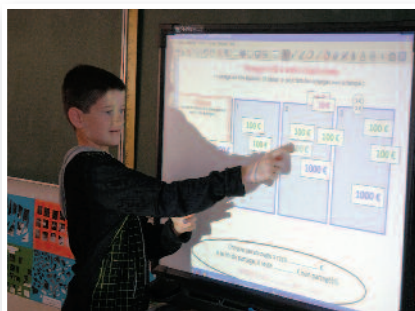
Cette année encore, nous poursuivons le partenariat avec le Centre Culturel de Vitré. Les classes de CP et CE1-CE2 ont assisté à un spectacle mêlant théâtre et danse intitulé les Tours des Vents. Les classes de Moyenne et Grande Sections sont allées voir le concert de Gérard Delahaye.

De nouveaux projets

Un nouveau projet d'école a été réalisé pour les années 2011-2015. Deux axes prioritaires ont été mis en avant : l'un a pour but d'harmoniser les pratiques pédagogiques et de multiplier des initiatives variées pour faire progresser les élèves les plus fragiles (mise en place d'outils de cycles...), l'autre s'inscrit dans la volonté de favoriser l'ouverture

culturelle (Arts Plastiques, Musique, Sciences...).

Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 sont inscrites dans le projet des Rencontres Ciné-jeunes. Ce dispositif prévoit la projection à l'école de 4 films au cours de l'année. Quelques jours après la projection de chaque film, un animateur intervient dans les classes permettant, par la discussion et l'échange, de donner assez d'informations aux élèves pour développer leur interprétation personnelle et leur esprit critique.



L'Inspection Académique a mis à disposition de l'école, pour plusieurs semaines, un TBI (tableau blanc interactif). Le TBI ne permet

pas seulement de projeter des documents variés, il améliore aussi et surtout le travail collectif de la classe parce que les élèves inscrivent sous le regard de leurs camarades, sur le tableau blanc, des résultats de calculs, ils surlignent et déplacent du texte.

Un des avantages par rapport au tableau classique est que les travaux réalisés peuvent être corrigés, conservés et retravaillés au cours d'utilisations ultérieures en classe.

Pour toute information concernant l'école (visite, inscription...), vous pouvez prendre contact avec la directrice, Stéphanie Leroux au 02.99.49.07.83

Toute l'équipe de l'école vous souhaite une très bonne année 2012.

Ecole privée Saint Patern

Mail : eco35.st-patern.louvigne-de-bais@eco.ecbretagne.org
Site : <http://st-patern-louvigne-de-bais.ecbretagne.org>



L'école propose :

- . une garderie de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h45 à 18h30 le soir,
- . une étude surveillée de trois quarts d'heure chaque lundi et jeudi, encadrée par un ou plusieurs enseignants,
- . un soutien scolaire proposé à certains enfants, qui se veut être une aide ponctuelle sur une durée déterminée,
- . une aide ponctuelle assurée durant les heures de classe par une enseignante spécialisée.

Structure et équipe pédagogique

Les effectifs sont répartis en 6 classes :

- . PS - MS : M^{me} Françoise Houchet
- . GS-CP : Marie-Bernadette Lemerrier/M^{lle} Hélène Buffet
- . CP - CE1 : M^{me} Monique Bertinet/M^{lle} Hélène Buffet
- . CE 2 - CM 1 : Yann Marquer/M^{lle} Hélène Buffet
- . CM 1 - CM 2 : M^{me} Ghislaine Poirier

M^{me} Gérard (assistante maternelle) et M^{lle} Annie Charpentier contribuent également au bon fonctionnement de l'établissement.

Visite de Monseigneur D'Ornellas

Le 23 juin dernier, l'Archevêque de Rennes, Dol et St-Malo nous a fait l'honneur de nous rendre visite.

Il a ainsi fait la connaissance des enfants et de l'équipe éducative. Il a longuement écouté les enfants et répondu à leurs nombreuses questions. La matinée s'est poursuivie par une célébration. En fin de matinée, il a également rencontré des parents d'élèves autour du verre de l'amitié. Ce fut un moment privilégié pour tout ceux qui étaient présents.



Activités sportives :

De nombreuses activités sportives (sous forme de sports collectifs ou individuels) sont proposées aux enfants, le plus souvent dans le cadre de rencontres sportives avec les écoles du secteur.

Cross des CM :



A Châteaubourg, a eu lieu, comme tous les ans, le cross des enfants de CM1-CM2 qui ont couru avec leurs (futurs) collègues collégiens. Félicitations à tous les participants qui ont parcouru les 2 100 m sans s'arrêter.

Endurance des GS, CP, CE 1, CE 2 :

Le vendredi 21 octobre après-midi, les élèves des classes de GS, CP, CE1 et CE2 des écoles privées de Domagné et Louvigné-de-Bais s'étaient donnés rendez-vous sur le stade de Louvigné : 120 enfants

environ se sont retrouvés sur le stade pour des courses d'endurance.

Durées des courses par âge :

GS : 9 minutes
CP : 12 minutes
CE1 : 15 minutes
CE2 : 18 minutes

Tous les enfants qui ont rempli leur contrat ont eu un diplôme.

Cette rencontre est aussi un moment festif pour les enfants : un gâteau et un verre de jus de fruit étaient offerts à chaque enfant après l'effort.

Visite des pompiers :

Suite à la journée «portes ouvertes» proposée par les pompiers de Louvigné, les enfants, qui avaient apporté de nombreux dessins ce jour là, ont été récompensés. Trois pompiers leur ont remis des trophées. Chaque classe a ensuite posé pour la photo devant le camion rouge.



Champions d'échecs :

Cette année encore, chaque vendredi, les enfants volontaires de CE2, CM1 et CM2 découvrent ou se perfectionnent aux échecs avec Philippe PERRIER de l'échiquier Vitréen. La séance hebdomadaire a lieu chaque vendredi matin durant trois quarts d'heure environ.

Ils pourront comme l'an passé participer au tournoi du club de l'échiquier Vitréen, ainsi qu'au championnat de Bretagne inter-écoles.

Kermesse juin 2010

Sous un soleil radieux, la kermesse a attiré un nombre très important de parents, de grands parents et d'amis. Le repas du midi, organisé par les parents des enfants de l'école a été très apprécié.

Le spectacle présenté par les enfants a pu commencer dès la fin du repas. En fin d'après-midi a eu lieu le désormais traditionnel et très attendu lâcher de ballons.



Date à retenir :
Le dimanche 17 juin 2012
kermesse de l'école



Le cartable de la rentrée (classe des petits et des moyens)

Pour passer une bonne année, il ne faut rien oublier dans son cartable. Dans la classe des petites et moyennes sections, les enfants ont appris la chanson « en avant les amis ». Ils ont fabriqué les objets à ranger dans le cartable (la pomme, la serviette, les crayons, le cahier, le doudou, le mouchoir parfumé).



Renseignements et inscriptions :

N'hésitez pas à consulter le site de l'école à l'adresse suivante :

<http://st-patern-louvigne-de-bais.ecbretagne.org>

Le directeur se tient à la disposition des familles désireuses de visiter, de connaître l'école et/ou d'inscrire leur(s) enfant(s). Merci de prendre rendez-vous au : 02.99.49.07.01.



A.P.E.L



Président : Lanig Simon
Secrétaire : Philippe Julliot
Secrétaire adjointe : Laurence Loison
Trésorière : Anita Philippe
Trésorière Adjointe : Solenn Caudron
Membres : Christelle Beauducel,
Anne Reuze, Claudine Suignard

Nous tenons à remercier l'ancienne équipe pour le travail accompli, notamment nos deux anciennes co-présidentes Barbara Le Guen et Jocelyne Jeuland et nous souhaitons la bienvenue aux quatre nouveaux membres.

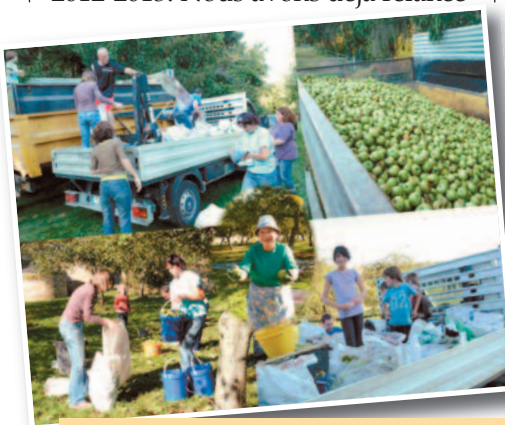
L'objectif sera de rester dans la continuité en maintenant les anima-

tions mises en place précédemment. Nous œuvrons pour améliorer le confort des enfants et réduire le coût des sorties scolaires. Il nous faut, entre autres, prévoir dès maintenant l'aide au financement de la sortie au ski qui se déroulera sur l'année scolaire 2012-2013. Nous avons déjà relancé

le ramassage des pommes, le marché d'automne et la vente de chocolats de Noël. D'autres événements sont prévus tels que la vente de brioches, le repas de l'A.P.E.L. (24 mars 2012) ainsi que le vide grenier en collaboration avec l'Envol de l'école Charles Perrault.

Ramassage des Pommes

C'est dans une bonne ambiance que les bénévoles ont participé au ramassage des pommes. Un grand merci aux personnes qui nous ont ouvert leurs vergers et aux agriculteurs qui ont transporté les remorques de pommes.



Marché d'automne

Les étals étaient bien garnis. Ce fut l'occasion de s'approvisionner en produits de saisons (noix, potirons, ...) ainsi qu'en délicieux gâteaux et crêpes, concoctés par les parents et même des roses des sables élaborés en classe de CM.

Un grand merci aussi à M. et M^{me} Gabard, de la boulangerie de Louvigné, qui nous ont fabriqué gracieusement des pains spéciaux dont la réputation n'est plus à démontrer.



O.G.E.C école privée

L'O.G.E.C a organisé une randonnée le Dimanche 16 octobre 2011. Cette randonnée, appréciée des petits et des grands s'est déroulée sous un beau soleil.

Le matin : jeu de piste pour les enfants sur le thème de la nature, découverte de fruits et de feuillages d'automne. L'après-midi : réalisation de mangeoires et nichoirs à oiseaux.

Les enfants ont été encadrés durant cette journée par Franck Leray (paysagiste) et Stéphane Brilland (menuisier). Les adultes ont parcouru les sentiers pédestres de Louvigné (5 ou 10 kilomètres).

L'O.G.E.C tient à remercier tous les parents qui ont apporté de délicieux gâteaux ce jour là, et qui ont participé à la réussite de cette journée.

Le Cabaret du Cœur

L'association organise chaque année depuis 1994, des spectacles dont les bénéfices sont reversés à des associations humanitaires.

Le dernier spectacle a rapporté 9 156,56 € qui ont été partagés entre Les Restos du Cœur et Épisol.

Le prochain spectacle aura lieu le Samedi 11 Février 2012 au Théâtre du Centre Culturel de Vitré. Les

bénéfices seront reversés au profit des Restos du Cœur et de Épisol (l'Épicerie Sociale de Vitré).

Un grand Merci à tous les bénévoles et donateurs.

Si vous aimez danser, chanter, faire du théâtre, bricoler, peindre ou si vous êtes musiciens, n'hésitez pas à nous rejoindre. Petits et grands, nous accueillons toutes les personnes qui désirent s'investir et participer à ces différents spectacles.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

- M^{me} Moreau-David Chantal : 02.99.49.10.01

- M^{me} Taburet Maryvonne : 02.99.49.01.76

Inter'anim



Pour la vingtième année, Inter-anim a proposé la fête du cheval.

Pour des raisons diverses : concurrence d'autres fêtes, météo, etc..., le public est venu un peu moins nombreux. Toutefois les spectacles proposés étaient de grande qualité : «la compagnie du cheval assis», la troupe «le Piouf» des jeunes de Chaumeré, la leçon

de dressage de Mme Clément et «les haras de Lamballe».

Le matin et l'après-midi, le concours de palets a connu un franc succès avec un nombre d'équipes supérieur à l'accoutumée.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur énergie et du temps pour assurer la bonne ambiance de cette journée.





Danse Louvignéenne

Modern (jazz et classique)

La Danse Louvignéenne a repris ses cours le mardi 27 septembre avec Pauline. Les horaires sont les suivants :
· le mardi de 18h00 à 21h15
· le mercredi de 10h00 à 12h00 .

Les cours sont ouverts à tous à partir de 4 ans. Il est toujours possible de s'inscrire.

Activités de l'association

Le gala de fin d'année aura lieu le samedi 30 juin 2011.



Pour tous renseignements ou inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter :

· M^{me} Chantal Moreau-David :
02.99.49.10.01
· M^{me} Maryvonne Taburet :
02.99.49.01.76

Louvigné de Bais Volley Ball



Les poussines et poussins, le 18 octobre 2011

Le 6 septembre, de nouveau, la salle des sports résonnait des consignes relatives à la reprise des entraînements.

Cette année toutes les équipes jeunes se retrouvent le mardi soir afin d'améliorer la technique indispensable à la pratique du volley-ball.

A partir de 17h30, les plus jeunes (poussines et poussins) démarrent

l'activité sportive avec Damien Richard ou Marie-Ange Betton. Ensuite, jusqu'à 20 heures, les benjamines, benjamins ainsi que les minimes prennent le relais sous la direction de Robert Fauvel, assisté notamment de Pascal Fontaine.

Quatre équipes sont engagées dans le championnat jeune : 1 équipe poussine, 2 équipes benjamines dans le championnat FSCF, et 1 équipe minime dans le championnat FFVB. Les compétitions se déroulant le samedi après-midi, n'hésitez pas à venir les encourager.

Les adultes, ont eux aussi repris le chemin des terrains. Les deux équipes de l'année dernière poursuivent, l'une évolue désormais en mixte honneur, la seconde est restée en 1^{ère} division.

Les tournois sont programmés le vendredi 25 et samedi 26 mai. L'Assemblée générale se tiendra le vendredi 15 juin 2012.

Ceux qui envisagent la pratique du volley, jeunes ou adultes, peuvent se mettre en contact avec les responsables du club :

M.A. Betton : 02 99 49 07 66
ou N. Gougeon : 02 99 49 07 48,
ou R. Jeuland 06 15 53 73 15.

Dynamic Gym



L'association DYNAMIC' GYM a repris les cours de gymnastique le samedi 17 septembre avec Véronique.

Les cours de step et de gymnastique du jeudi ont commencé le 6 octobre et sont animés depuis début novembre par Jonathan, notre



nouveau professeur. Les adhérentes de l'année dernière avaient demandé un cours de step débutant permettant ainsi à de nouvelles participantes de nous rejoindre. Ces cours seront évolutifs à la demande des adhérentes.

Les cours se déroulent à la salle polyvalente pendant les semaines scolaires jusqu'à fin mai 2012.

. Tous les jeudis, cours de step débutant : de 19h30 à 20h30.

. Tous les jeudis, cours de gymnastique dynamique : de 20h30 à 21h30.

. Tous les samedis, cours de gymnastique d'entretien : de 9h30 à 10h30.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année (tarif dégressif).

Tarifs annuels :

- . pour un cours /semaine : 60 €
- . pour deux cours/semaine : 85 €
- . pour trois cours /semaine : 100 €

Pour plus de renseignements, contactez notre présidente Valérie GAUDION au : 02.23.42.11.70.

Amicale de la pêche Louvignéenne

L'ouverture de la pêche aura lieu le 3 mars, avec comme chaque année, un lâcher de truites.

Jean-Michel Régnier, le président de l'amicale des pêcheurs, définit les priorités dans l'investissement de poissons (gardon, tanche, brochet, saumon de fontaine) et dans l'aménagement de certaines berges, en rapport à la sécurité, à la Touche.

Nous comptons, cette année encore, satisfaire pleinement les pêcheurs, adultes comme enfants, confirmés ou débutants qui aiment ce passe-temps ludique, dans un cadre et une ambiance sympathique. Toute l'année, des activités diverses et variées seront proposées avec souvent une restauration sur place assurée par les bénévoles du bureau de pêche.



Dans la même perspective, nous lançons un appel aux volontaires qui nettoient les abords de la pièce d'eau, la rendant ainsi praticable et agréable pour notre loisir. Cette

journée aura lieu normalement le 26 février.

Dans un souci d'efficacité, et au nom de tous les membres du bureau, nous vous souhaitons bonnes pêches !

Stade Louvignéen football club



En juin dernier au cours de la dernière assemblée générale, 3 membres du bureau et 4 membres du comité ont souhaité passer le flambeau à une nouvelle équipe.

Ce début de saison fut donc essentiellement consacré à la mise en place administrative et à la réorganisation des différentes commissions, sans pour autant abandonner la ligne de conduite sportive que le club s'est fixé depuis quelques années.

Côté effectifs, le club compte une hausse sensible de licenciés chez les jeunes.

Par contre la baisse en seniors se poursuit cette année. Cette situation est délicate puisqu'en début d'année le manque de seniors a contraint les dirigeants à faire appel aux vétérans.

Au niveau sportif, le début de saison est difficile sur l'ensemble des seniors puisque les trois équipes se situent dans le bas du classement, cependant la saison est longue et la persévérance des joueurs et des dirigeants portera ses fruits. Soulignons que nos équipes A et B qui évoluent en D1 et D2 sont toutes les deux dans des groupes relevés avec une majorité d'équipes à proximité de Rennes.

Nos vétérans retrouvent quant à eux leur jeunesse puisque de nouveaux joueurs ont intégré l'équipe. Les résultats sont comme tous les ans très bons puisqu'ils sont invaincus depuis le début de la saison.

Nos équipes jeunes sont en entente pour les catégories U13 (avec St Aubin des Landes et Cornillé) et U15 - U17 - U19 (avec les clubs de Domalain - Torcé et Moutiers). Concernant les autres catégories, U7-U8, U9 et U11 nos effectifs y sont suffisants. Les résultats sont très satisfaisants pour l'ensemble des catégories.

Notons l'effort important des parents en U13 qui s'organisent pour emmener nos 5 joueurs le mercredi en entraînement collectif avec l'entente à St Aubin des Landes. Le but principal étant de faire évoluer nos joueurs pour avoir une équipe compétitive.

De plus le nouveau président Mickaël LOUESSARD a souhaité mettre en place sur l'ensemble des catégories Jeunes une commission Projet Sportif Jeunes afin que l'ensemble des équipes du club ait le même langage, la même vision de jeu et évolue

Dates à Retenir :

26/11/2011 : Repas du Club
13/01/2012 : Tournoi salle vétérans
08/05/2012 : Tournois des Jeunes
02/06/2012 : Loto de la fête des mères
16/06/2012 : Inter quartiers

dans un cadre de vie, d'expression et de fonctionnement.

Il faut aussi remercier l'ensemble des bénévoles du club qui œuvrent chaque semaine à la bonne marche du club.

Le nouveau Bureau du Stade Louvignéen est :

Président : Mickaël LOUESSARD
Vice-Président : Yves GREGOIRE
Secrétaires : Patrice PIROT et Cédric TREBON
Trésoriers : Pierre ROUAULT et Joseph GENDRON
Elargie d'un comité de 15 membres



Théâtre «La vigne au Loup»

Voilà un trimestre que l'Association des comédiens de «la Vigne au loup» a repris ses activités...

C'était l'occasion de faire le point sur l'année passée qui s'est terminée avec un spectacle le samedi 25 juin...

Nous repartons avec 22 enfants répartis en 2 groupes qui se retrouvent le lundi soir de 17h00/19h00 et le mercredi après-midi de 17h15/19h15 pour suivre assidûment les cours dispensés par Patricia Pierre. Ils apprennent la relaxation et la maîtrise de soi et l'éveil du corps.

Un spectacle clôturera la saison le 1^{er} week-end de juin 2012.

Composition du nouveau bureau :
Présidente : Stéphanie Barbey
Vice président : Paul Renault
Trésorière : Marie-Laure Lambert
Trésorière adjointe : Marie-Christine Gérard
Secrétaire : Laurence Loison
Membre : Michel Davenel



Fait main



Dates à Retenir :

17 janvier :
galette des rois
17 mars :
repas à la salle polyvalente



L'association "fait main" compte une cinquantaine d'adhérentes.

Les activités manuelles ont lieu le lundi après-midi de 14h30 à 17h, animées par Solange et Maria et le mardi soir de 20h à 22h30 animées par la présidente.

L'art floral a lieu le mardi après-midi et soir une fois par mois de 14h30 à 17h et de 20h à 22h. C'est Madame Delaisne qui en assure les cours.

Les cours de cuisine ont lieu une fois par mois le lundi et le mardi soir. 22 adhérentes sont présentes. Un menu complet leur est proposé et nous travaillons les produits de saison.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Régine Poulard au 02.99.49.08.33 ou Maria Louâpre au 02.99.49.00.83 pour les activités manuelles

La Bibliothèque

Afin de promouvoir la lecture publique, la bibliothèque vous propose des romans, des documentaires et des revues. Elle met également à votre disposition un choix de CD audio.

Dans l'objectif de répondre au mieux à vos attentes, il est possible de réserver et d'obtenir des ouvrages via la Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine.

La bibliothèque poursuit ses partenariats avec les institutions de la commune : l'école Charles Perrault, l'école Saint-Patern, le Centre de Loisirs et Capucine.



Les expositions en 2011

Du 18 février au 26 mars, l'exposition, prêtée par la bibliothèque départementale, était à la fois destinée aux adultes et aux tout-petits.

Les usagers y ont trouvé des informations pour comprendre comment les bébés appréhendent le monde qui les entoure et s'en nourrissent. Les tout-petits ont pu découvrir au fil des panneaux l'histoire en images et en comptines de la petite souris...

Les rencontres en 2011

Pour les tout-petits, Fanny de l'association Histoire de grandir anime Croq'Histoires. Ces rendez-vous ont lieu une fois par mois. Sont accueillis à la bibliothèque les enfants de 0 à 3 ans et l'adulte qui les accompagne. Animation gratuite, ouverte à tous.

Les prix littéraire en 2011

. **Lauréat du prix Cezam 2011 :**
«L'île des chasseurs d'oiseaux»
de Peter May

. **Lauréat du prix Cezam BD 2011 :**
«Nous ne serons jamais des héros» d'Olivier Jouvray et Frédéric Salsedo

. **Lauréats du prix des Incorruptibles 2010 :**

- Maternelle : Tout pour ma pomme..., Édouard Manceau
- CP : Marlène Baleine, Davide Cali - Sonja Bougaeva
- CE1 : Mes parents sont marteaux, Philippe Besnier - Lynda Corazza
- CE2-CM1 : Le pompier de Lilliputia, Fred Bernard - François Roca
- CM2-6^e : Tim-sans-dragon, Agnès Laroche

Les sélections pour les prix 2012 seront prochainement disponibles à la bibliothèque.

N'hésitez pas à venir vous inscrire...

Chaque lecteur peut emprunter 4 livres, 2 revues et 3 CD pour 3 semaines. Cotisation annuelle de 5 euros par famille.

Depuis mai 2011, la bibliothèque se situe 18, rue Anne de Bretagne. L'équipe réfléchit aux services que nous pourrions vous proposer. Afin de répondre au mieux à vos attentes, nous aurions besoin de votre avis ! Merci de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-joint.

Pour vous tenir informé de l'actualité culturelle sur votre commune, n'hésitez pas à consulter notre blog à l'adresse suivante :

<http://bmlouvignedebais.wordpress.com/>

Contact :
bm.louvignedebais@gmail.com

L'équipe de la bibliothèque composée de 6 bénévoles et d'une salariée vous accueille :
. Mercredi 14h30-17h30
. Vendredi 16h30-18h30
. Samedi 10h-13h / 14h-16h



Votre avis nous intéresse...

Quelles ressources supplémentaires pourraient vous intéresser ?

- Hebdomadaire d'actualité ☐
 DVD ☐
 Musique numérique ☐
 Vidéo à la Demande ☐
 Jeux ☐

Quels services pourraient vous intéresser ?

- Accéder gratuitement à Internet ☐
 Écouter des disques ☐
 Jouer ☐
 Télécharger de la musique ou des films ☐
 Pouvoir prendre un café ☐
 Autres ☐

Précisez :

Quelles animations pourraient vous intéresser ?

- Heure du conte, rencontre mensuelle pour les 3-6 ans ☐
 Expositions ☐
 Accueil d'auteurs ☐
 Comité de lecture ☐
 Spectacles, concerts, conférences ☐
 Autres ☐

Précisez :

Vos remarques...

Bibliothèque Municipale

De Louvigné de Bais

Enquête

La nouvelle bibliothèque municipale a vu le jour en ce début d'année 2011. Nous réfléchissons actuellement à l'aménagement de ce nouvel espace ainsi qu'aux services que nous pourrions vous proposer.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre aux questions qui vont suivre...

Nous voudrions mieux vous connaître !

Vous êtes :

Une femme ☐

Un homme ☐

Vous avez :

14 ans ou moins ☐

15 à 25 ans ☐

26 à 35 ans ☐

36 à 45 ans ☐

46 à 55 ans ☐

56 à 65 ans ☐

+ de 65 ans ☐

Savez-vous où se situe la bibliothèque municipale ?

Oui ☐

Non ☐

Etes-vous inscrit à la bibliothèque ?

Oui ☐

Non ☐

Fréquentez-vous d'autres bibliothèques ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, lesquelles ?

Questionnaire à déposer en mairie

Notre communication...

Comment avez-vous découvert la bibliothèque ?

- Par la mairie ☐
 Par la presse ☐
 Par l'école ☐
 Par un(e) ami(e) ☐
 D'une autre façon ☐

Précisez :

La communication vous paraît-elle suffisante ?

Oui ☐ Non ☐

La signalisation est-elle claire et efficace ?

- A l'extérieur de la bibliothèque :

Oui ☐ Non ☐

Précisez :

- A l'intérieur de la bibliothèque pour indiquer les différents secteurs et les centres d'intérêt...

Oui ☐ Non ☐

Précisez :

Si vous fréquentez la Bibliothèque...

Vous venez :

- Toutes les semaines ☐
 Toutes les 3 semaines ☐
 Moins souvent ☐

Les jours d'ouverture sont-ils adaptés à vos besoins ?

Oui ☐ Non ☐

Les nouveaux horaires d'ouverture vous conviennent-ils ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, quels jours et quels horaires souhaiteriez-vous dans l'idéal ?

Pour quelles raisons venez-vous à la bibliothèque ?

Pour vous informer :

Oui ☐

Non ☐

Pour vous former :

Oui ☐

Non ☐

Pour vous documenter :

Oui ☐

Non ☐

Pour votre lecture de détente et votre divertissement :

Oui ☐

Non ☐

Autres, précisez :

L'accueil...

Pouvez-vous évaluer votre degré de satisfaction par rapport aux services rendus ? Donnez votre appréciation en notant de 1 (pas satisfait) à 10 (très satisfait)

Avez-vous d'éventuelles remarques ou suggestions qui pourraient nous aider à améliorer l'accueil ? :

Plusieurs fois par semaine ☐

Le fonds...

Quels documents empruntez-vous ?

Livres ☐

Disques ☐

Revue ☐

Dans l'ensemble, les documents présents répondent-ils à vos besoins ?

Oui ☐

Non ☐

Si non, quelles sont vos attentes ?



Les enfants... à vos crayons de couleur !





Classes Louvigne de Bais 2011